



VAIS-JE PAYER PLUS AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT ?

Cela dépend évidemment de votre production de déchets et des efforts de tri que vous faites,... si vous avez des extérieurs ou non...

Aujourd'hui pour un logement de deux personnes, le citoyen paie annuellement une taxe de base de 154.- HT et une taxe variable de 236.- HT.

Avec le nouveau règlement qui entrera en vigueur le 1.1.2018, la taxe de base demeure. Elle devrait cependant diminuer légèrement de quelques francs.

La taxe variable annuelle de 236.- HT sera supprimée et remplacée par l'achat de sacs taxés. Pour un ménage de 2 personnes, il est estimé un montant annuel entre 92.- HT et 137.- HT (1 à 1.5 sac semaine pendant 1 an au prix de 1.76.- HT (1.90.-TTC) le sac).

Pour atteindre globalement la taxe variable payée aujourd'hui, il reste entre 99.- HT et 144.- HT pour les déchets déposés à la déchetterie du Pécolet. Tenant compte que ces déchets seront facturés à environ 190.-/to HT et tenant compte aussi des 500kg offerts, un ménage de deux personnes pourra déposer entre 1000kg et 1250kg de déchets par année à la déchetterie du Pécolet.